



COMMUNE DE PORTE-DE-SEINE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du samedi 16 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le samedi 16 décembre à 10 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit, sous la présidence de Monsieur BRUN Jean-Philippe – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| - M. BERGER Laurent | - M. BRUN Jean-Philippe |
| - M. CAHN Gilles | - M. CORBEL Jean-Claude |
| - Mme DESCOMBLE-FOURAGE Christine | - M. JORNOD Éric |
| - M. KITZIS Michel | - Mme KWASNY Monique |
| - Mme OBERKAMPF DE DABRUN Anne | - M. PICARD Jean-Charles |
| - Mme PRÉVOST Sophie | - M. VOITURIEZ Olivier |

ABSENTE EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR

- Mme SORIN Céline donne pouvoir à M. BRUN Jean-Philippe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.121.14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. M. BERGER Laurent, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2023	3
2. DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE.....	3
3. DÉLIBÉRATION DON À LA COMMUNE DE PORTE-DE-SEINE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE ROBERT MISRAHI.....	3
4. DÉLIBÉRATION ACCORD D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR RATTRAPAGE INFLATION.....	4
5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX DE LA QUALITÉ DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	6
6. TRACÉ DÉFINITIF DU PASSAGE DE LA SEINE A VÉLO DANS LA COMMUNE.....	6
7. POINT SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS A PARTIR DE 2024	6
8. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE	7
9. POINT SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX	7
10. POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE	7
11. POINT SUR LE DOSSIER DE RÉFECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINTE COLOMBE.....	7
12. POINT SUR L'INSTALLATION DE LA VIDÉO-PROTECTION.....	8
13. POINT SUR LE CONTENTIEUX CHEMIN DU HALAGE.....	8
14. COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000.....	8
15. POINT SUR LES ÉVÉNEMENTS 2024	8
Vœux du Maire.....	8
Lumières en Seine	9
16. POINTS DIVERS	9
Journée nettoyage des bords de route.....	9
Accès à la gare de Val-de-Reuil en bus depuis Portejoie.....	9

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2023.
Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler.

Ne suscitant pas de remarques, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2023 **est approuvé** à l'unanimité par le conseil municipal.

Il en résulte :

13 Présents
1 Pouvoir
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

2. DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a demandé à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure de pouvoir bénéficier du fonds de concours de droit commun. Ce fonds permet aux communes de bénéficier d'une subvention pour réaliser des travaux d'investissement. La commune de Porte-de-Seine pourra bénéficier d'une subvention de 42 800 €, calculée sur une base de 200 € par habitant. Cette subvention est soumise à l'accord du conseil communautaire.

Après discussions avec le service Missions Stratégie Territoriale de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, il s'avère que la délibération d'engagement des travaux décidée au conseil municipal du 17 juin 2023 est suffisante pour présenter la demande de subvention devant le Conseil Communautaire. Il n'y a donc pas lieu de faire une nouvelle délibération.

3. DÉLIBÉRATION DON À LA COMMUNE DE PORTE-DE-SEINE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE ROBERT MISRAHI

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le philosophe Robert MISRAHI, spécialiste de SPINOZA, a habité à Tournedos-sur-Seine pendant près de 50 ans. Robert MISRAHI est décédé le 1^{er} octobre 2023. Dans son testament, Robert MISRAHI lègue à la commune de Porte-de-Seine sa bibliothèque. Cette bibliothèque compte un peu plus de 1 500 livres, elle est très variée : il y a bien entendu beaucoup d'ouvrages de philosophie et de psychanalyse – l'épouse de Robert MISRAHI, Colette LOUBINOUX était psychanalyste – mais aussi des livres de culture générale, de sciences humaines et sociales, de littérature, d'histoire et de géographie.

Après échanges, les élus comprennent l'intérêt de récupérer l'ensemble de ces ouvrages même si certains d'entre eux sont convaincus que ces livres seront peu consultés par les habitants de la commune. Il n'en reste pas moins que cette bibliothèque présente un véritable intérêt culturel qui mérite qu'elle soit conservée et utilisée selon des modalités qui restent à définir. A cet effet, une commission spécifique sera créée, qui sera chargée dans un premier temps de procéder à

l'inventaire et au classement des livres, et dans un deuxième temps de décider de quelles façons ces livres seront mis à disposition ou cédés dans l'objectif d'être préservés et accessibles au plus grand nombre.

Décision :

La commune de Porte-de-Seine accepte le legs de la bibliothèque de Robert MISRAHI, elle y met cependant 2 conditions :

1. La commune ne supportera aucun frais lié à la succession ;
2. Les étagères seront données à la commune.

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

Il en résulte :

13 Présents
1 Pouvoir
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

4. DÉLIBÉRATION ACCORD D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR RATTRAPAGE INFLATION

Monsieur BRUN Jean-Philippe, Maire de Porte-de-Seine, expose aux membres du conseil municipal que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute) ne dépasse pas 39 000 € sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées. Cette rémunération correspond aux sommes versées par les employeurs publics.

La prime de pouvoir d'achat n'entre pas dans le champ des primes et indemnités défiscalisées et désocialisées. Elle est soumise par conséquent aux cotisations et contributions de sécurité sociale ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

Sont éligibles au bénéfice de la prime de pouvoir d'achat les agents publics qui relèvent de la fonction publique territoriale (FPT), à savoir notamment :

- Les fonctionnaires stagiaires et titulaires, quel que soit leur cadre d'emploi ; les agents contractuels de droit public, quel que soit le type de contrat ;
- Les élèves du Centre national de la fonction publique territoriale ;
- Les assistants maternels et assistants familiaux employés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Ne sont pas éligibles :

Les agents contractuels de droit privé employés par des collectivités territoriales, leurs établissements publics et des groupements d'intérêt public ; les vacataires ; les apprentis ;

- Les stagiaires gratifiés ;
- Les lycéens de la défense ;
- Les volontaires du service civique ;
- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;
- Les collaborateurs occasionnels du service public.

Il appartient à chaque employeur de fixer, dans sa délibération, le montant de la prime pour chaque niveau de rémunération défini dans la limite des montants maximum prévus par le barème.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement, corrigée selon les modalités prévues ci-dessus pour correspondre à une année pleine.

La prime est exceptionnelle, elle n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

DÉCISION :

Après échanges, le conseil municipal décide :

De verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant de 500 € bruts à Madame Isabelle LEFEBVRE, secrétaire de mairie, selon les modalités d'attribution définies ci-dessus.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2024.

La prime sera versée sur la paie d'avril 2024.

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

Il en résulte :

13 Présents

1 Pouvoir

14 Votants

14 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 Abstention

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX DE LA QUALITÉ DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport annuel 2022 sur le prix de la qualité de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif. Il indique également qu'en 2024 une décision devrait être prise pour classer la commune de Porte-de-Seine en secteur d'assainissement collectif. Cela ne signifie pas que des travaux pour mettre le tout-à-l'égout seront engagés rapidement, mais ils seront inscrits dans un planning dont l'horizon de temps n'est pas connu pour le moment.

6. TRACÉ DÉFINITIF DU PASSAGE DE LA SEINE A VÉLO DANS LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique avoir rencontré avec des élus de la commune, les services de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en charge d'élaborer avec le département de l'Eure les tracés de passage des cyclistes dans le cadre de la Seine à Vélo, cheminements qui permettent de relier Paris au Havre en longeant la Seine.

Les services ont présenté le tracé définitif entre Saint-Pierre-du-Vauvray et Poses : les cyclistes traverseront le village de Porte-de-Seine en passant par la route de Saint-Pierre, la route de Port-Pinché, la route de Portejoie et la route de Poses.

A partir de 2025, l'ancienne route des carrières CR n°5 située au nord de Tournedos sera également ouverte aux cyclistes, une barrière amovible interdisant l'accès aux véhicules sera installée, quelques passages de la voirie seront réparés dont principalement le tapis du pont. En empruntant cette voie qui longera le lac du Mesnil à droite après le pont, les cyclistes pourront rejoindre la base de loisirs.

7. POINT SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS A PARTIR DE 2024

Monsieur le Maire rappelle les principaux changements de la collecte des déchets à partir de 2024 :

- Changement du jour de collecte, dorénavant le mardi ;
- Ramassage des ordures ménagères, désormais une semaine sur deux, sauf sur les points d'apport volontaire (rue Michel Godret et Chemin des Errants) qui seront collectés toutes les semaines.

Les élus font observer que la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux va poser des problèmes, surtout pendant les périodes de forte chaleur. Il est à craindre que les conteneurs des points d'apports volontaires soient vite saturés. Monsieur le Maire indique avoir soulevé ce point auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et précise que des conteneurs complémentaires vont être livrés.

Monsieur le Maire indique également que les déchèteries fermeront désormais à 17h et non plus à 18h, dernière entrée à 16h45. Mais elles resteront ouvertes un peu plus longtemps le midi et réouvriront à 13h30.

8. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait un point au conseil municipal sur les travaux à la mairie de Portejoie. L'entreprise de désamiantage qui devait intervenir sur les dalles et les peintures qui contenaient de l'amiante a terminé son travail. Le maçon procède actuellement à la démolition des cloisons et des revêtements de sols dont le remplacement était prévu. Le couvreur a installé son échafaudage et a commencé à découvrir les toitures qui doivent être remplacées – appentis de la façade ouest et cuisine. Conformément à ce qui était prévu, les planchers devraient être coulés début janvier. Il n'y a pas de retard constaté pour le moment.

Le Crédit Agricole a versé à la commune à la mi-décembre le montant de l'emprunt contracté, 350 k€. L'emprunt sera remboursé trimestriellement à partir de 2024.

9. POINT SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'effacement des réseaux électriques et télécoms sont désormais terminés à Portejoie. Les dernières fibres optiques qui étaient en aérien sont toutes enterrées et les anciens poteaux électriques et téléphoniques vont être retirés très prochainement.

La commune a déposé un dossier pour l'effacement des réseaux de Port-Pinché, seule partie de la commune qui reste en aérien. Son souhait était de procéder aux travaux en 2024. Le SIEGE, syndicat eurois en charge d'enfouir les réseaux a indiqué à la commune que ces travaux ne pourront se faire en 2024. Une commission du SIEGE se tiendra en 2024 pour décider des travaux 2025, la commune reste bien entendu candidate pour réaliser cette opération dans les meilleurs délais.

10. POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire indique que le service voirie de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a installé deux ralentisseurs à Tournedos-sur-Seine afin de ralentir les automobilistes qui roulaient à vive allure route de Tournedos (ex-CD 147) et route de Poses. Comme convenu au conseil municipal du 30 septembre 2023, les stops installés au carrefour de la route de Poses et du chemin des carrières (CR 5, désormais fermé à la circulation des automobilistes) vont être retirés.

À la suite de la demande de la commune, le revêtement de la route reliant Tournedos au CD110 (ex-CD 147) sera totalement refait en 2024. Il est également prévu d'aménager un parking derrière la mairie de Portejoie.

11. POINT SUR LE DOSSIER DE RÉFECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINTE COLOMBE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en complément de la demande de subvention pour financer les travaux auprès du Conseil Départemental de l'Eure (dispositif « Mon Village, mon Amour »), une demande de subvention a été également effectuée auprès de la préfecture (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). L'accord sur ces différentes subventions devrait être rendu au 1^{er} trimestre 2024, il serait alors envisagé de démarrer les travaux au 2^{ème} trimestre 2024.

12. POINT SUR L'INSTALLATION DE LA VIDÉO-PROTECTION

Monsieur le Maire fait un point au conseil municipal sur l'état d'avancement de l'installation des caméras qui seront positionnées à chaque entrée de la commune. Les caméras seront fixées sur les candélabres, les câbles qui vont alimenter les caméras et les émetteurs radio sont installés. Selon l'entreprise qui a obtenu le marché, les caméras devraient être posées dans la deuxième quinzaine de janvier. La commune attend un devis complémentaire pour installer une caméra au niveau du point d'apport volontaire du Chemin des Errants.

13. POINT SUR LE CONTENTIEUX CHEMIN DU HALAGE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il n'a pour le moment pas de visibilité sur le traitement de la procédure auprès du tribunal administratif de Douai. En revanche, en ce qui concerne la procédure auprès du tribunal judiciaire d'Evreux, la date des plaidoiries a été fixée au 9 janvier 2023. Il est probable que le jugement sera rendu au cours du premier semestre 2024.

14. COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000

Madame Sophie PRÉVOST a représenté la commune de Porte-de-Seine au comité de pilotage Natura 2000 qui s'est tenu aux Andelys le jeudi 14 décembre 2023. Elle rapporte que la proposition d'extension de la zone Natura 2000 pour Porte-de-Seine sur la plaine de Portejoie, en zone ZPS (zone de protection spéciale) initialement envisagée par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour 146 ha, sera réduite à 120 ha, suite à la demande de la commune. La réserve de 26 ha pourra donc faire l'objet d'autres projets. Par ailleurs, il reste à étudier la valorisation des zones humides, après le départ de l'entreprise LAFARGE.

Dans le cadre de l'accord Natura 2000, l'agglomération s'engage à prendre en charge l'entretien de la parcelle concernée. Soit la commune fera exécuter les travaux par un prestataire, et se fera rembourser, soit c'est la CASE qui se chargera directement des travaux d'entretien.

La commune recevra un dossier en 2024, pour présentation, discussion et délibération en conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que la commune n'acceptera cette décision que si la Communauté d'Agglomération s'engage à développer un projet d'énergies renouvelables sur les 30 ha restants de la plaine le long du CD110 (et non pas 26 tel que rapporté). A ce jour, malgré un avis favorable par oral du président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, la commune n'a toujours pas reçu une confirmation écrite de sa part malgré de multiples relances. Aussi, il est décidé que des élus du conseil municipal vont demander une audience au président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour lui faire part de l'unanimité des élus de Porte-de-Seine sur l'aménagement de la plaine de Portejoie, lorsque celle-ci aura été rendue à la commune par la société LAFARGE.

15. POINT SUR LES ÉVÉNEMENTS 2024

Vœux du Maire

Les vœux du Maire sont prévus au manoir de Portejoie le samedi 6 janvier 2024 à partir de 16h, ils seront suivis de la traditionnelle galette.

Lumières en Seine

L'événement « Lumières en Seine » est confirmé, il se déroulera les 25 et 26 mai 2024. Les grandes lignes du programme sur ces deux journées sont les suivantes :

- Samedi après-midi :
 - Promenades sur la Seine
 - Démonstrations de bateaux traditionnels
 - Conférences à l'église
 - Animations par les associations « Arts & Chiffons » et « Sequana » dans le jardin de la mairie
- Samedi soir
 - Dîner des canotiers sur le chemin de halage avec animation musicale (« dressing code » demandé avec marinière et chapeau de paille, ouvert à tous les habitants du territoire sur inscription préalable, les tables seront installées par l'Agglo et la commune, les habitants inscrits devront apporter leur repas, présence des élus de Chatou)
 - Parade des bateaux illuminés devant Portejoie (commentée)
- Dimanche
 - Concours de peinture dès 9h00 (thème « Impressionnisme en Seine »)
 - Démonstrations de bateaux traditionnels
 - Conférences à l'église (peinture, motonautisme, ...)
 - Animations « Arts & Chiffons » et « Sequana » dans le jardin de la mairie

16. POINTS DIVERS

Journée nettoyage des bords de route

Afin de nettoyer les bords de route de la commune, une journée de nettoyage sera programmée un samedi matin de janvier ou février. Le comité des fêtes offrira l'apéritif et le casse-croûte aux participants.

Accès à la gare de Val-de-Reuil en bus depuis Portejoie

À l'instar de ce qui existe déjà à Tournedos, le Conseil municipal souhaiterait qu'il soit possible de rejoindre la gare de Val-de-Reuil en bus depuis Portejoie. Une demande va être adressée à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

ÉMARGEMENTS

M. BRUN Jean-Philippe

M. BERGER Laurent

M. CAHN Gilles

M. CORBEL Jean-Claude

M. JORNOD Eric

M. VOITURIEZ Olivier

M. KITZIS Michel

Mme KWASNY Monique

Mme SORIN Céline

M. PICARD Jean-Charles

Mme PRÉVOST Sophie

M. LAMBERT Philippe

Mme DESCOMBLE-FOURAGE Christine

Mme OBERKAMPF DE DABRUN Anne